

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 3065 du 9 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « orchestre-chœur de l'armée française »

NOR : INTJ2105510S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14792 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032323S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2021 :

Lefèvre	Marc	NIGEND	137 801
----------------	------	--------	---------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Chaizy	Christelle	NIGEND	198 094
---------------	------------	--------	---------

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Brioude	Sébastien	NIGEND	328 336
----------------	-----------	--------	---------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2021.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina